

COMMUNICATION DE M. DAIMERIES.
HACHES EN HÉMATITE DE L'UELLÉ.

Les trois haches figurées ci-contre ont été rapportées de l'Uellé (Congo belge) par feu le capitaine Lahaye, malheureusement sans indication précise de la localité de provenance : elles font actuellement partie de mes collections.

La plus grande (fig. I, $f = \text{face } p = \text{profil}$) mesure $0^{\text{m}}18$ de longueur, $0^{\text{m}}089$ dans sa plus grande largeur sur $0^{\text{m}}03$ dans sa plus grande épaisseur aux endroits indiqués sur les figures. Elle est entièrement disymétrique, en forme de virgule, le plan principal légèrement arqué. Le tranchant est net, aigu, placé obliquement de A en A', offrant une très légère incurvation vers le sommet et s'émousse progressivement de A en B, et de A' en B' pour disparaître complètement en B et B'.

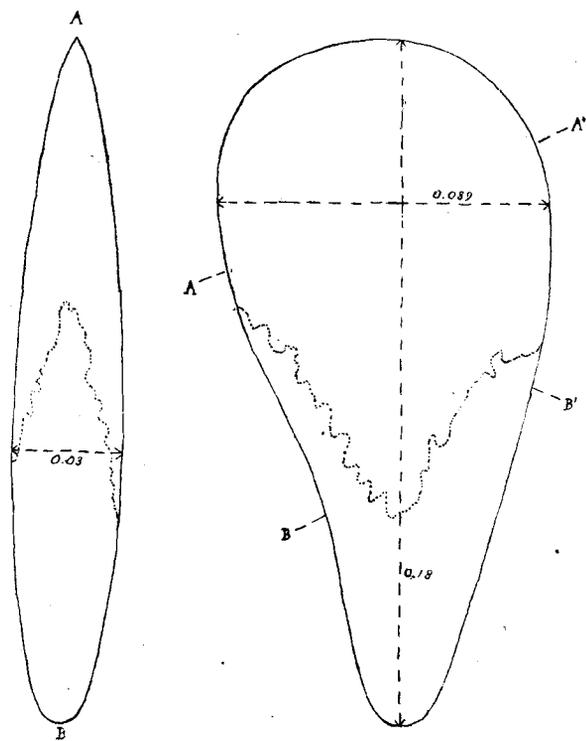


Fig. I (A)

Fig. I (f)

La couleur est noire, d'aspect lithoïde, presque métallique.

La matière dont elle est composée est noire, de texture grenue à éclat métallique; réduite en poussière, elle est d'un rouge nettement caractéristique, non attirable à l'aimant. L'analyse chimi-

que qualitative accuse de l'hématite presque pure avec traces d'alumine et de silice.

La surface est entièrement polie, mais offrant deux aspects nettement différents : une partie vers le tranchant d'un beau poli bien net; une autre partie vers la queue montre encore les rugosités du rognon primitif — cette surface est comme bouchardée — dont les extrémités des aspérités seules sont polies.

Le trait pointillé sur les figures indique très approximativement la limite entre les deux espèces de poli.

La plus petite hache (fig. II, *f* = face, *p* = profil) est légèrement fracturée à la queue; nous montrons sur la figure la reconstitution en traits interrompus.

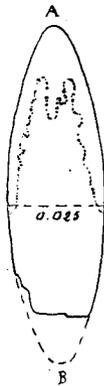


Fig. II (*p*)

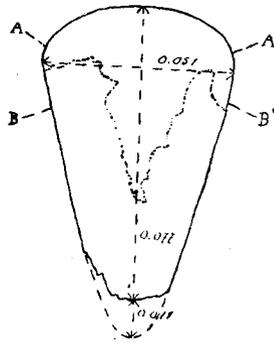


Fig II (*f*)

Elle devait avoir une longueur de 0^m088 sur 0^m051 dans sa plus grande largeur et 0^m025 dans sa plus grande épaisseur aux endroits indiqués sur les figures. Elle est parfaitement symétrique. Le tranchant est mousse, arrondi et paraît avoir été fabriqué ainsi; il n'est aigu qu'aux points A et A', s'émoussant graduellement de A en B et de A' en B' pour disparaître totalement en B et B'.

La couleur est noire, d'aspect lithoïde, presque métallique.

La matière dont elle est composée est noiré, très légèrement bleuâtre, de texture genue à éclat nettement métallique. Réduite en poudre, elle est d'un rouge caractéristique, assez fortement attirable à l'aimant : donc magnétique ou magnétipolaire. L'analyse chimique qualitative accuse de l'hématite presque pure avec traces d'alumine et de silice.

La surface est entièrement polie, offrant comme la précédente deux espèces de poli.

Cette surface de l'hématite est partiellement recouverte d'une croûte ocreuse d'un jaune sale empâtant des paillettes de mica blanc légèrement jaunâtre se rapportant à la muscovite. L'analyse qualitative accuse assez bien de fer avec beaucoup de silice et d'alumine.

La troisième hache est représentée par un fragment (fig. III *p* = profil, *f* = face, échelle = 0,0025 par m.) dont la totalité du tranchant est enlevée, et ébréché légèrement à la queue. L'épaisseur maxima semble être de 0^m0175 à l'endroit indiqué sur la figure. Elle devait être entièrement disymétrique, offrant comme particularité de forme son galbe aplati.

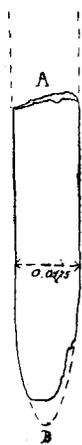


Fig. III (*p.*)

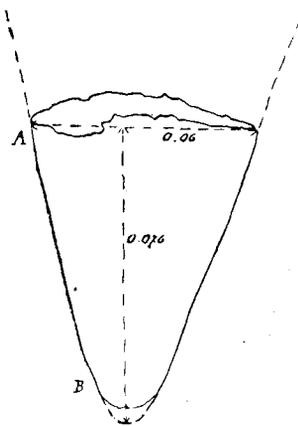


Fig. III (*f.*)

La couleur est noire, d'aspect lithoïde, presque métallique.

La matière dont elle est composée est noir bleuâtre, de texture grenue, à éclat nettement métallique, mais plus compacte que la petite hache qui à ce point de vue est intermédiaire entre la texture de la grande hache et celle de notre fragment. Réduite en poudre, elle est d'un rouge caractéristique non attirable à l'aimant. Comme pour les précédentes, l'analyse chimique quantitative accuse de l'hématite presque pure avec traces de silice et d'alumine.

La surface est entièrement polie, mais d'une manière plus accentuée que les deux autres, surtout vers la queue, sans doute pour faire disparaître non seulement les rugosités du rognon primitif, mais des défauts plus profondes qui se montrent nettement sous forme de plages disséminées sur notre fragment.

Les haches que nous présentons ici se distinguent de celles déjà trouvées en différents endroits du Congo belge : la grande hache par sa forme virgulaire, le fragment par sa forme très plate et la petite hache, celle qui se rapproche le plus de celles déjà connues, par son tranchant intentionnellement fortement émoussé.

Les hématites que nous connaissons du Congo belge ou des contrées voisines (bords du Tanganika, gîtes nombreux du Katanga et des gîtes divers du Congo français), ainsi que les haches provenant du Congo belge, montrent une texture plutôt micacée, tandis que l'hématite qui compose les haches de l'Uellé accusent une texture grenue.

Les échantillons du Katanga, du Congo français et des bords du Tanganika sont attirables à l'aimant (magnétiques ou magnétopolaires).

Nous ne pouvons donc rien conclure relativement à des comparaisons entre la matière des haches de l'Uellé et celles des gîtes d'hématite du Congo ou des contrées voisines.

La matière dont les haches sont formées vient-elle d'une de ces localités, importée sous forme de rognons dans l'Uellé ou sous forme de haches déjà terminées? Ou bien vient-elle de la bordure nord la plus voisine de l'Uellé ou de l'Uellé même? Nous ne pouvons actuellement résoudre le problème : la question reste posée.

DISCUSSION.

M. JACQUES fait remarquer que les haches présentées par M. Daimerles augmentent de quelques unités importantes les sept ou huit haches en hématite provenant du Congo connues en Belgique.

M. CUMONT fait observer que la plus petite des haches de M. Daimerles n'a plus de tranchant et demande si, dès lors, il s'agit bien d'une hache.